

VILLE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 14 décembre 2020, le Maire de Chaumont-en-Vexin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur Sylvain DUBOIS, géographe urbaniste, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Chaumont-en-Vexin du samedi 09 janvier 2021 au samedi 13 février 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h30 à 12h) et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Chaumont-en-Vexin **le samedi 09 janvier 2021 de 9 h 30 à 12 h 00, le mardi 19 janvier 2021 de 17 h 00 à 20 h 00, le mercredi 03 février 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi 13 février 2021 de 9 h 30 à 12 h 00.**

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, des « mesures barrières » spécifiques seront mise en œuvre (port du masque obligatoire, distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Chaumont-en-Vexin (sur support papier et sur un support informatique) et sur le site : www.mairie-chaumont-en-vexin.fr

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au Commissaire-Enquêteur, par voie postale en mairie (45 rue de l'Hôtel de Ville 60240 Chaumont-en-Vexin), ou par voie électronique (enquetepublique@chaumont-en-vexin.fr); le Commissaire-Enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Chaumont-en-Vexin pendant 1 an et publiés sur le site :

www.mairie-chaumont-en-vexin.fr

Le projet de PLU, éventuellement modifié sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire, Emmanuelle LAMARQUE.